

Une démonstration de l'utilité des élus minoritaires...

Suite à notre très forte opposition aux nouveaux tarifs fixés pour la cantine municipale votés le 16/02, les élus de la majorité ont fini par entendre nos arguments et ont proposé une nouvelle délibération le 18 mai. Cette nouvelle délibération est moins injuste que la précédente qui prévoyait un tarif extérieur unique quelle que soit la situation financière des familles alors que ce service concerne les repas servis à nos enfants. Moins injuste mais toujours injustifiée. Mais ce recul démontre l'utilité de notre travail d'élus minoritaires, attentifs à ce que les décisions prises vont dans le sens d'une gestion responsable de la commune.

Une motion de soutien aux agriculteurs a par ailleurs été votée lors de cette séance pour laquelle nous sommes intervenus afin de ne pas soutenir uniquement par les mots mais aussi par un soutien financier. En réponse, la Maire s'est engagée à présenter une délibération en ce sens lors d'un prochain conseil municipal. Nous veillerons à ce que cet engagement soit tenu !

Par contre nous n'avons pas réussi à convaincre les élus de la majorité de ne pas accorder une nouvelle délégation à madame la Maire qui peut désormais décider seule de signer les marchés publics d'un montant inférieur à 214 000 € ! Christian LAVIS avait limité cette même délégation à 90 000 € au mandat précédent, ce qui était largement suffisant. Certes cette délégation est légale. Mais elle n'est pas démocratique ! Avec le soutien aveugle des élus de sa majorité, Martine MATTEI est désormais encore un peu plus « *seule maîtresse à bord* », bien loin des pratiques des maires précédents...

Pour une information plus complète, retrouvez-nous sur notre site internet www.viviersaucoeur.fr. Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook : www.facebook.com/Viviersaucoeur.

Christian LAVIS, Mireille BOUVIER, Dominique HALLYNCK, Julie STEL, Antoine MURCIA, Christel PEZZOTA, conseillers municipaux Viviers au Cœur